

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Laurianne Petras Deschamps

<https://www.cadre21.org/membres/88bc606a4840527b212c7b11>

Date d'obtention : 2024-01-31 16:02:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode doit être enclenchée si une dénonciation de sexto est faite à l'école, par des jeunes de notre milieu scolaire ou impliquant des jeunes de notre milieu scolaire. Si l'instigateur a partagé des photos d'un acte malveillant, nous devons confisquer son cellulaire et contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En tant qu'éducatrice spécialisée au secondaire, je serai mieux outillée pour intervenir auprès de mes élèves. Je serai également mieux informée quant à la législation sur les sextos pour les mineurs. J'aurai un guide clair à utiliser pour ces situations qui se présentent fréquemment dans mon milieu. J'ai participé à plusieurs trousseaux sextos faites par un intervenant formé, je souhaite donc l'être aussi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je veillerai à formuler des questions ouvertes en suivant le guide d'intervention, sans suggérer de réponse. Je porterai attention à éduquer et sensibiliser les jeunes et non à les réprimander.